



## Déclaration de la FSU 65 au CDEN du 13 février 2012

**Monsieur le Préfet,  
Monsieur le Président du Conseil Général,  
Monsieur le Directeur des Services Académiques  
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN.**

C'est dans un contexte de crise capitaliste mondiale que se tient ce CDEN. Le gouvernement, pieds et poings liés à la doctrine libérale ne cesse de donner des coups de canif aux contrats démocratiques et républicains qui ont fait la force de notre pays.

Désormais, il ne fait pas bon être faible sur notre territoire ; la France n'est plus un territoire à ménager !

La France est un pays riche, et il est inacceptable que les plus faibles servent de faire valoir aux échecs de la politique ultra-libérale mise en place par le pouvoir.

Afin de plaire au marché et aux agences de notation, on maltraite les Services Publics. L'Etat, au mépris de son histoire récente, bat en brèche ce qui fit notre exemplarité. Cinq ans c'est long et cela devient intolérable, comment peut-on se revendiquer du peuple quand on décide de gouverner contre celui-ci !

L'Education Nationale, comme l'ensemble de la Fonction Publique est exténuée, la saignée qu'elle s'est vu infliger l'a mise à genoux, il est bien loin l'intérêt de nos enfants ! Chaque année désormais, la carte scolaire saisit notre département ; comment peut-on accepter de cautionner une telle politique !

Pour le premier degré, vous nous permettrez, au terme d'une mandature qui a signé une régression jamais connue dans notre système éducatif, de dresser un petit bilan à travers des citations de rapports établis par l'OCDE en 2011 et la Cour des Comptes en 2010.

Mais tout d'abord, un petit retour en arrière. Il n'y a pas si longtemps, le système éducatif français était cité en exemple dans de nombreux pays, et l'on venait de loin étudier le travail réalisé dans les écoles maternelles et élémentaires, s'inspirer du modèle des Maîtres-Formateurs ou des Réseaux d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté. Les mouvements pédagogiques avaient le vent en poupe, et les associations complémentaires de l'école, disposaient des moyens nécessaires à leur développement.

Cette réussite ne pouvait durer, car en 1996 on pouvait lire dans le cahier de politique économique n°13 de l'OCDE, page 30 : "Si l'on diminue les dépenses de fonctionnement, il faut veiller à ne pas diminuer la quantité de service, quitte à ce que la qualité baisse. On peut réduire, par exemple, les crédits de fonctionnement aux écoles et aux universités, mais il serait dangereux de restreindre le nombre d'élèves ou d'étudiants. Les familles réagiraient violemment à un refus d'inscription de leurs enfants, mais non à une baisse graduelle de la qualité de l'enseignement.

Cela se fait au coup par coup, dans une école et non dans un établissement voisin, de telle sorte qu'on évite un mécontentement général de la population."

dans le rapport sur l'éducation de la même OCDE, on constate en 2011, que ces objectifs ont été largement dépassés par la France qui pointe en dernière place au niveau européen, pour le taux d'encadrement des élèves dans l'école primaire : 1 enseignant pour 19,7 élèves contre 1 enseignant pour 12,9 en "maternelle" et 1 enseignant pour 14,5 élèves en élémentaire en moyenne dans l'Union Européenne. On lit également, que si la plupart des pays européens ont vu le salaire de leurs enseignants augmenter en valeur réelle, seuls 2 pays se distinguent à l'inverse : la France et la Suisse. Signalons au passage que le salaire de départ en Suisse correspond peu ou prou au salaire maximum d'un enseignant du primaire en France où, circonstance aggravante, ce salaire est inférieur au salaire moyen dans les pays de l'OCDE.

Dernière, encore, la France pour les dépenses de l'Etat par élève et par an, alors qu'elle est en deuxième place pour les dépenses dites non éducatives (transport, restauration, ...) qui relèvent des collectivités territoriales ...

au niveau qualitatif, le rapport de la Cour des Comptes de mai 2010 assène : "La France est un des pays où les destins scolaires sont le plus fortement corrélés aux origines sociales et au statut culturel des familles : en 2008, 78,4 % des élèves provenant de catégories sociales favorisées ont obtenu un baccalauréat général, contre seulement 18 % des élèves d'origine sociale défavorisée. La France est, au sein de l'OCDE, le pays où l'écart de résultats entre les élèves de statuts favorisé et défavorisé est le plus important - de l'ordre du double de celui du Japon, du Canada, ou de la Finlande. et encore ...

"Le décret du 15 mai 2008 a rendu obligatoire dans toutes les écoles la suppression des cours le samedi matin. Le ministère de l'Education Nationale disposait pourtant de rapports des Inspections Générales montrant les répercussions négatives de la semaine de quatre jours sur les élèves, en particulier les plus fragiles et ceux qui sont issus de milieux sociaux défavorisés et qui ne peuvent le plus souvent bénéficier le samedi de loisirs organisés. En outre, dès lors que la semaine de travail comporte 24 heures de cours, la suppression des cours le samedi implique une journée de six heures, voire davantage pour les élèves qui doivent en plus suivre deux heures d'aide personnalisée par semaine. Ainsi, le rythme journalier est non seulement supérieur à celui de la plupart des pays comparables, mais il est encore alourdi pour les élèves en difficulté, alors qu'il s'agit précisément de ceux qui sont les plus touchés dans leurs apprentissages par des journées surchargées. La France pénalise de surcroît ses écoliers par une année scolaire limitée à 144 jours, ce qui en fait une des plus courtes du monde. Au total, l'organisation du rythme scolaire à l'école primaire par le ministère ne peut qu'appeler les critiques les plus vives."

Sans parler des programmes de 2008 condamnés par toute la communauté éducative ni de la réforme de la "formation initiale" des enseignants ...

Inquiétante également la fâcheuse tendance du pouvoir à ne pas respecter la parole donnée. En 2006, l'Etat s'engageait sur une Charte sur l'organisation de l'offre des services publics et au public en milieu rural. Celle-ci prévoyait, entre autres dispositions : "dans le cas de la carte scolaire et à compter de la rentrée 2007, les autorités académiques informeront en outre les exécutifs locaux concernés, deux ans avant les projets d'ouvertures ou de fermetures de classes du 1er degré. A cette fin, les exécutifs locaux fourniront en temps utiles aux autorités académiques les données relatives aux effectifs des écoles."

Concernant l'Education Nationale, cette Charte n'a jamais été mise en oeuvre.

Pire, les opérations de "carte scolaire" se déroulent suivant un calendrier chaque année plus restreint, rendant impossible toute concertation entre les divers partenaires de la communauté éducative. Pour ce qui concerne les Représentants des Personnels que nous sommes, la FSU dénonce le manque de respect et de transparence avec lesquels nos collègues sont traités.

Nous savions depuis le 16 décembre que l'académie de Toulouse devrait rendre 157 postes au ministère. Le CTA qui a fixé les "dotations départementales" s'est tenu le 12 janvier : - 12 postes classe, - 13 postes hors la classe, et -1 poste de contractuel langue vivante, soit un retrait de 26 postes.

Nous n'avons pu prendre connaissance du projet de l'autorité académique que le 18 janvier, alors que dans le même temps, des réunions de travail sur d'autres sujets étaient programmées par l'administration.

Dans un contexte récurrent de suppression massive de postes, pour mémoire notre département aura perdu 114,5 postes en 10 ans, l'inquiétude était perceptible chez les enseignants. Or, nous arrivons au bout du fameux dégraissage du mamouth préconisé par un ministre de l'Education Nationale qui reste dans nos mémoires pour cette formule choquante, profondément irrespectueuse du travail des personnels, qui, chaque jour s'engagent pour maintenir à flot une institution qui ne tient plus que par la conscience professionnelle de nos collègues.

Aucune école, aucun village, aucune ville, ne se sentait à l'abri d'une menace de fermeture de classe ou d'école.

Egalement sur la sellette, les personnels désignés "hors la classe", entendre sous ce terme générique : les titulaires mobiles, les personnels spécialisés des RASED, les Conseillers Pédagogiques, les animateurs TICE, Sciences, les itinérants langue ... bref tous ces enseignants qui se sont formés, souvent à leur frais et sur leur temps de loisir, pour apporter une aide précieuse aux enseignants en classe, et augmentent la qualité du Service Public.

Les Maîtres-Formateurs sont également menacés : projet de supprimer la journée de décharge hebdomadaire qui leur permet de visiter les débutants qu'ils accompagnent et contribuent à former, qui leur permet de faire des recherches, de fabriquer et réunir des outils qu'ils mettront à leur disposition selon leurs besoins, qui leur permet de travailler à des propositions constructives et concrètes pour aider les débutants à exercer un métier auquel ils sont si peu préparés et les déconcerte souvent.

Personne ne s'est jamais donné la peine d'estimer le coût que ces menaces de fermetures génèrent pour le système éducatif. Bien souvent, les enseignants perçoivent la suppression de leur poste comme une disqualification de leur travail. Derrière ces fermetures, il y a les êtres humains qui vont les subir.

Les élèves, qui vont perdre en qualité d'enseignement, les familles qui vont perdre un interlocuteur qu'elles avaient appris à connaître et apprécier, les élus qui se battent au quotidien pour maintenir la qualité de ce Service Public essentiel à la vie de leurs territoires, les équipes pédagogiques qui vont perdre un de leur membre, les enseignants enfin qui, bien souvent, ont organisé leur vie autour de leur profession. Toute une subtile architecture qui se construit petit à petit, et qu'une brutale décision administrative détruit en un rien de temps.

Et continuer son travail, jusqu'à la fin de l'année scolaire, en sachant que désormais tout est à refaire. Et se battre pour tenter d'infléchir le sort qui a désigné cette petite communauté à la démolition. Et tout réorganiser, repenser, réinventer.

Oui, tout cela a un coût, et personne n'en parle jamais.

En revanche, on nous renvoie, n'est-ce pas Monsieur le Directeur Départemental des Services Académiques, à une sorte d'irresponsabilité, on nous soupçonne de vouloir gaspiller l'argent public, quand nous nous mêlons de vouloir défendre l'idée que de

petites écoles à classe unique, méritent de continuer à exister parce qu'elles procurent aux élèves qui y sont scolarisés un environnement rassurant, à leur mesure, et bien souvent riche d'une vie que les grosses écoles ne pourront jamais leur offrir. Une école de proximité, pensée pour eux, pratiquant une pédagogie différenciée que des effectifs plus lourds ne peuvent permettre. Des îlots de chaleur, dans lesquels la dimension humaine de chacun trouve sa place pour s'épanouir. Le SNUipp-FSU défend l'idée que des effectifs allégés permettent mieux la prise en charge de la difficulté scolaire. Que des enseignants mieux formés, libérés de la contrainte de l'évaluationnisme galopante, pourront se consacrer à la construction des apprentissages par leurs élèves. Que des études ont parfaitement démontré la valeur des petites écoles, mais que rien ne vient corroborer le postulat que dans les grosses écoles à cours unique, l'enseignement est de meilleure qualité.

Nous pourrions développer longuement tous les arguments qui plaident pour le maintien des petites écoles au plus près de la vie réelle des enfants appelés à devenir élèves.

Mais, pour que ces arguments soient entendus, encore faudrait-il une volonté politique forte pour les prendre en compte.

Alors, faisons un rêve. Collectivement. Pour notre pays.

Le gouvernement décide de redonner à l'école, la place qu'elle n'aurait jamais dû quitter. La première.

Décision fondatrice : il définit les moyens en fonction du projet qu'il porte pour la réussite de tous les élèves.

La carte scolaire ne consiste pas à faire entrer l'école aux forceps dans les moyens qu'il a préalablement décidés pour l'année scolaire à venir, mais il détermine le budget, plusieurs années en amont en prenant en compte la réalité du territoire qu'il considère. Cette réalité est constituée des éléments socio-économiques, géographiques, environnementaux et structurels, du territoire concerné. Elle est aussi fonction de l'âge des élèves, de leurs rythmes biologiques et de la diversité culturelle de leurs origines familiales.

Pour commencer, on aligne la France sur les taux d'encadrement moyens pratiqués dans les pays de l'Union Européenne. Il ne s'agit pas là d'une utopie, puisque c'est la moyenne en vigueur en 2011, dans les pays qui nous entourent.

Pour l'école maternelle : le taux d'encadrement moyen se situe autour de 7,8 enseignants pour 100 élèves, alors qu'en France il est de 5.

Tous les enfants de 2 ans dont les parents le souhaitent, peuvent être scolarisés.

pour notre département, pour enseigner à 7480 élèves, il faudrait 600 enseignants.

Pour l'école élémentaire : le taux d'encadrement moyen se situe autour de 7 enseignants pour 100 élèves, alors qu'en France il est de 5.

pour notre département, pour enseigner aux 10 614 élèves attendus à la rentrée, il faudrait 743 enseignants.

En faisant cette seule addition, nous arrivons à un total de 1343 enseignants alors que nous étions 1119 considérés comme étant en activité le 21 octobre lors des élections professionnelles. Hors enseignement spécialisé, hors postes d'appui pédagogique.

Si nous ajoutons 20 antennes RASED complètes, nous sommes à 1403 enseignants en activité. Il manque donc, a minima, pour notre seul département, 284 enseignants pour enseigner dans les classes et assurer la prise en charge des élèves en difficulté par les RASED (à raison de 9047 élèves par antenne), en ayant pour seul objectif de nous aligner sur le taux d'encadrement moyen pratiqué dans les pays européens à l'école primaire. Nous sommes loin du compte ...

Et nous n'avons pas inclus dans ce calcul les moyens de remplacement, les appuis pédagogiques augmentés, pour que notre école publique retrouve sa bonne santé antérieure, signe d'un pays résolument tourné vers l'avenir.

Cette simple inversion de logique, redonnerait de la sécurité à tous les partenaires de l'école, la carte scolaire ne serait plus ce combat douloureux et épuisant que nous connaissons depuis de trop nombreuses années, et il y a fort à parier que nos élèves seraient moins angoissés qu'ils ne le sont, leurs familles plus sereines et confiantes. Et que dire de l'impact d'une telle volonté sur l'emploi, l'insécurité, l'exclusion, qui pénalisent notre pays au-delà des seuls résultats aux évaluations internationales ? Que dire d'une cohésion sociale retrouvée, d'une solidarité fondée sur un projet collectif partagé ? La France renouerait avec son histoire et les Français retrouveraient leur fierté d'être un peuple uni autour de cette si belle devise : Liberté, Egalité, Fraternité. Alors que nous sommes aujourd'hui assommés par la mise en concurrence des individus, des écoles, des territoires, des entreprises.

Je voudrais aussi vous alerter, sur l'état de l'ensemble des services de l'Education Nationale, des administratifs aux assistantes sociales en passant par les infirmières et les médecins scolaires, qui n'en peuvent plus ! Les collègues du 2nd degré pourront vous éclairer sur les difficultés qu'ils connaissent également.

Pour conclure, je voudrais encore et toujours pointer la distorsion et la malhonnêteté du discours gouvernemental, faire mieux avec moins, casser les codes historiques de notre République n'engendre que régression et mal vivre.

Il est temps comme Victor Hugo et Condorcet l'ont souhaité de remettre au premier rang la citoyenneté et l'école !

La liberté commence où finit l'ignorance !